chon, une partie des plus intéressante de la saison, qui gagne 3 sur 3.

Pour 50 francs ;

4 chiens de première catégorie auront chacun 6 rats à détruire et la 2e catégorie chacun 4 rats.

Avis aux amateurs.

Wattrelos. — Wattrelos, dimanche 12 Mai, à 6 heures du soir, chez Mme Veuve Parent, rendage d'un 3|5 contre le brasseur de Herseaux.

— Attaque, Lundi 13 Mai, au Café Belle-Vue, chez Périn-Delrue, deux belles parties de coqs, à 5 heures, 2|3 morts pour 25 francs, paire de plaisir à 6 h. 1|2, même parc, contre le Maréchal de Coyghem, 3|5 pour 30 francs, entrée du parc au gagnant, contre les petits riches d'Ertampin.

Leers. — Dimanche 12 mai, aura lieu un grand concours, chez Delreux, sur la Place. Chaque coq gagnant aura 20 francs. 12 sociétés y prendront part, la mise sera de 7 francs en souscrivant, il se jouera plume pour plume. Entrée du parc 50 centimes. Le tirage au sort aura lieu à 4 heures et demie.

Lannoy. — *Fédération colombophile.*— Le 12 mai, grand concours sur Creil, M. Leruste à Néchin. 50 francs de prix d'honneur répartis comme suit : 10 prix de 5 francs aux 10 premiers pigeons voyageurs, mise 1 fr. 50, dont 0,50 pour frais. Poule unique à 0 fr. 50, un joli régulateur.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

A propos de la fête Jeanne d'Arc. — Les réactionnaires ont commencé dès hier à pavoiser leurs immeubles. De très bonne heure l'après-midi, on pouvait voir les bureaux au *Journal de Roubaix* ainsi que la boulangerie catholique l'« Union », rue des Longues-Haies, décorés de drapeaux tricolores et de bannières blanches fleurdalisées.

Les opportunistes de Roubaix ne resteront pas sourds à l'appel que leur font les journaux catholiques et autres de pavoiser leurs maisons.

Ils arboreront, afin de fêter avec les misérables qui ont présidé à sa mort, l'héroïne de Domrémy.

C'est pour sceller le pacte de l'alliance qu'ils ont conclu pour les élections prochaines !...

La grève du tissage Cattelain. — On a affiché à la mairie l'avis suivant :

« En exécution de l'article 12 de la loi du 27 décembre 1892, le maire de la ville de Roubaix porte à la connaissance des intéressés qu'une demande de conciliation et d'arbitrage a été déposée entre les mains de M. le juge de paix du canton Est et Ouest, par un groupe d'ouvriers tisserands de l'établissement M. Victor Cattelain, fabricant de tissus à façon, boulevard Gambetta, à Roubaix.

Le Maire,
Henri CARRETTE.

Une délégation s'est présentée hier matin M. Petit, juge de paix, qui a demandé des explications sur le travail du tissage et sur le mode de paiement. Il a écouté attentivement les grévistes qui ont fourni les explications demandées.

M. Cattelain va, paraît-il, accepter l'arbitrage proposé par ses ouvriers. C'est du moins ce qu'il a déclaré à un de nos confrères.

Hier soir, les grévistes ont quêté avec des troncs aux principales artères de la ville. Ils ont fait une ample récolte de gros sous.

Nous invitons tous nos amis qui recevront la visite des grévistes aujourd'hui, de leur faire bon accueil, afin qu'ils puissent triompher dans leur lutte.

Une œuvre de bienfaisance. — C'est aujourd'hui 12 mai qu'a lieu la soirée chantante organisée par un groupe d'amis chez le citoyen Charles Stienne, conseiller municipal, rue Decrême.

Cette soirée qui est une œuvre de bienfaisance au profit d'une famille nécessiteuse devait se faire le 28 avril.

Chien mouton perdu. — Il a été perdu depuis quelques jours un chien mouton blanc, tondu sur tout le corps et répondant au nom de Marquis.

Récompense à qui le rapportera 16, rue Beaurewaert.

Création de société. — Par arrêté préfectoral du 1er mai 1895, la société parcimonière de jeu de cartes dite « Les bons Enfants » établie chez le sieur Alphonse Kindt, rue des Longues Haies, 99, est autorisée à se constituer légalement.

Taxe municipale sur les chiens. — Le maire de Roubaix a l'honneur d'avertir ses concitoyens que les rôles primitifs de la taxe municipale sur les chiens (année 1895) sont mis en recouvrement à partir de ce jour et que les contribuables qui y sont repris sont tenus d'en acquitter le montant sous peine d'être poursuivis par toutes les voies de droit.

Les demandes en décharge ou en réduction doivent être adressées à M. le Préfet dans un délai de 3 mois.

Mise en recouvrement des rôles des contributions. — Le Maire de la ville de Roubaix fait savoir que les rôles des mises en recouvrement pour les contributions des voitures, chevaux, mules et mulets, billards publics et privés; vélocipèdes, abonnés de cercles, sociétés, lieux de réunions où se paient des cotisations, sont faites à partir de ce jour.

Les contribuables qui se croiraient indûment imposés ou surtaxés, sont avertis qu'il leur est accordé trois mois, à dater d'aujourd'hui, pour adresser à M. le Préfet une demande en décharge ou en réduction.

Les réclamations auxquelles ne seraient pas joints l'extrait du rôle et les quittances des termes échus ne seront pas admises. Celles qui ont pour objet une cote au-dessous de 30 francs ne sont pas assujetties au droit de timbre.

Mandat d'arrêt. — En vertu d'un mandat d'arrêt délivré par M. Déblock, juge d'instruction à Lille, la police de sûreté a procédé hier à l'arrestation du nommé Arthur Michon, 21 ans, ouvrier trieur, demeurant rue du Chemin-de-Fer, 44.

Vol de chromos.— Une ouvrière paqueteuse de 22 ans, Marie Lebrun, demeurant rue de la Barbe d'Or, qui travaillait chez M. Sénécaut, imprimeur, rue de la Fosse-aux-Chênes, a été arrêtée hier pour vol d'une certaine quantité de chromos, représentant une valeur de 20 francs, commis au préjudice de son patron.

Accidents. — Un ouvrier employé au service de l'ébouage, Adolphe Polite, âgé de 66 ans, demeurant rue Beaurewaert, cour Délorei a été blessé assez gravement par le timon de son tombereau.

Adolphe Polite qui a des contusions au thorax a été admis à l'hôpital après avoir reçu les soins de M. le docteur Butruille.

— Une vieille femme de 81 ans, Victoire Fernez, demeurant rue Longues Haies, cour Roussel, a été renversée hier, en face de sa demeure, par des enfants qui jouaient.

Le docteur Godefroy qui a été appelé à donner des soins, l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

Victor Roussel a une fracture du frémur.

Roulement des Prud'hommes. — Quinzaine du 5 au 12 mai 1895 : Textile, mardi et vendredi à neuf heures matin. Joseph Dedoncker, ouvrier ; Louis Lefebvre, patron.

Métallurgie et batiment, vendredi 10 au matin. Henri Vandeputte, ouvrier ; Bonnave Pecqueur, patron.

Concerts et Spectacles. — Aujourd'hui dimanche 12 mai, dans la vaste salle du « Ratier Club », rue de l'Ommelet, Grande Fête-Concert suivie de bal, organisée par l'Union chorégraphique roubaisienne.

Voici le programme :

1° La Matelotte anglaise chantée par G. Maryn, chef de la Société.

2° Barre fixe par L. Pollet et son Auguste.

3° Grand succès de l'Hippodrome de Lille, deux clowns violon par les deux frères Buchi et Bucha.

4° Le Pré aux Clerc.

5° L'homme-volant par le pi-pa-pouf et son écuyer.

La Sabotière, grande scène comique.

Entrée 0,50 centimes par personne.

Chiens ratiers

Nous rappelons aux amateurs que c'est aujourd'hui à 5 heures et demie la grande partie de chiens ratiers, au local du Terrier Club, place du Trichon qui gagne 2 sur 3 pour 50 francs. 6 chiens de grande valeur prendront part à la partie.

Aujourd'hui dimanche, estaminet du barbier Français, tenu par Amand Rambon, grand jeu de boules avec quilles pour de beaux jambons.

Mise : 80 cent.

Avis. — Les musiciens de la Fanfare ouvrière « La Paix » sont priés d'assister régulièrement aux répétitions qui auront lieu tous les dimanches à 11 heures du matin, et les mercredis à 9 heures du soir. Vu la fête municipale qui se prépare pour la Pentecote et les concerts publics à donner par la Fanfare, la Commission compte sur l'assiduité de tous les musiciens.

La Commission.

MOUVEMENT OUVRIER

Communications

D'ici quelque temps nous allons avoir les élections cantonales ; il est nécessaire que les camarades du quartier du Jean-Ghislain, ainsi que tous les anciens membres du groupe « La Foi sociale », qui compta longtemps parmi les meilleurs du Parti, rentrent de nouveau dans les rangs et rallient le drapeau pour mener le bon combat contre la réaction opportuno-cléricale.

Une réunion, ayant pour bnt le développement du groupe, aura lieu le dimanche 12 mai, à quatre heures du soir, rue Daubenton, 61, estaminet « Au trois bons Enfants ».

Un membre du comité exécutif y fera une conférence sur le Collectivisme.

Solidarité ouvrière.— La Chambre syndicale des ouvriers mécaniciens de Roubaix et environs a, dans son assemblée générale du 5 mai, voté la somme de cinq francs en faveur des victimes de la fusillade de Renaix, le Fourmies belge.

Bravo, camarades, et merci pour cet acte de solidarité.

Parti ouvrier. — (*section roubaisienne*). — Tous les secrétaires des groupes adhérents sont priés de se rendre à la « Paix », le vendredi 17 mai à 8 h. 1|2 du soir. Extrême urgence.

Nota. — Adresser les avis, convocations et communications intéressant le mouvement ouvrier au citoyen E. BLANCHET, aux bureaux de l'*Egalité*.

Convocations

Section Roubaisienne. — Le groupe l'« Avant Garde » se réunira le dimanche 12 Mai, à 5 h. 1|2 du soir, au siège social, chez Louis Catrice, 93, Grand'Rue.

Fédération nationale de l'industrie textile. — Réunion du Conseil Fédéral, lundi 13 mai, à 7 heures du soir, au local « La Paix ».

Présence indispensable de tous les membres.

Section Lannoyenne. — Le groupe l'« Avant-Garde », de Lys-lez-Lannoy, se réunira le dimanche 12 mai, à 3 heures 1|2, chez Henri Labitte, près la place de Lys.

Les membres qui ne l'auraient pas encore fait sont priés de remettre les carnets de la Bibliothèque.

Fiers-Breucq. — Le nouveau groupe « La Revanche des Travailleurs », réunion le dimanche 12 mai, à 7 heures du soir, à l'estaminet de l'« Etoile du Nord ».

Nota. — Adresser les avis, convocations et communications intéressant le mouvement ouvrier au citoyen E. BLANCHET, aux bureaux de l'*Egalité*.

LES GRÈVES A TOURCOING

Un vent de grève souffle en ce moment, sur la population ouvrière de notre ville. Messieurs de la bourgeoisie tourquennoise sont aux abois et ils se demandent si bientôt ils seront débarrassés de ces maudits grévistes ! C'est si bon de digérer en paix, une nourriture qu'on n'a pas gagnée !

Ne nous a-t-on pas dit que certaines gens — qui n'ont rien à réclamer du reste — trouvaient que les travailleurs de Tourcoing se mettaient en grève comme par enchantement. N'oublions pas de mentionner que ces paroles sont dites au milieu les plus grandes injures. Les injures sont des arguments pour nos adversaires. Mais c'est égal, ils nous en envoient la bien bonne !

Croit-on par hasard que c'est de gaieté le cœur que les ouvriers se mettent en grève ? Croit-on que c'est avec plaisir que l'on se livre entièrement aux privations et aux misères qu'apporte avec elle la grève ?

Si les travailleurs désertent parfois les chantiers et les ateliers, c'est parce qu'ils y sont obligés. S'ils descendent brusquement dans la rue, portant à leur tête le rouge drapeau des revendications populaires, c'est parce qu'ils sont fatigués de courber la tête, c'est parce qu'ils se sentent mourir, exténués de labeur dans des endroits malsains et de travailler trop longtemps ; c'est parce qu'ils en ont assez de cette vie misérable et que le vase de la haine et des douleurs subies est trop plein et qu'il déborde.

Non patron, ce n'est pas sans motifs que l'on se range à la grève et que l'on veut enfoncer votre porte. Si les ouvriers avaient le nécessaire, des loisirs, peu de travail et de bons salaires, ils ne joueraient pas le rôle de grévistes.

La grève est la conséquence du régime capitaliste que nous subissons. La cause des grèves déclarées si nombreuses, des souffrances endurées, des victimes exécutées, des fautes commises se trouve dans ce régime capitaliste.

La grève existera tant que les travailleurs auront faim en travaillant. Elle ne disparaîtra que le jour où l'ordre social actuel disparaîtra. La grève ne disparaîtra, en un mot, que le jour où maître des instruments de travail, terres, mines, usines, chemins de fer, etc, les ouvriers pourront ne travailler que quelques heures par jour tout en jouissant des produits de leurs travaux.

Jusque là des grèves éclatteront. Le vent de la révolte rudimentaire parcourera les rangs ouvriers, soufflant sous la porte des bagnes où gémissent les ouvriers et pendant ces époques de privations et de souffrances engourdies par le régime capitaliste, messieurs nos adversaires pourront trouver gênant ces mouvements populaires mais que voulez-vous ?

Nous ne saurions trop crier à ceux et à celles qui nous lisent qu'ils ne seront tranquilles et définitivement victorieux que lorsqu'ils posséderont l'Etat qui, aujourd'hui, entre les mains des patrons, est pour eux un moyen de vaincre le travailleur.

Les travailleurs anglais ont compris cela, après avoir, pendant un demi siècle, vaincu les exploiteurs d'outre Manche, ils s'aperçoivent qu'ils ne pourront, qu'ils ne peuvent plus persévérer dans cette voie, parce qu'ils ne possèdent pas l'Etat. Et c'est vers ce dernier, qu'ayant compris, leurs efforts sont aujourd'hui dirigés.

C'est par la conquête de l'Etat que la grève se trouvera tuée. Marchons-y courageusement et nous serons émancipés.

Charles VÉRECQUE

P. S. — Nous prions tous les travailleurs de lire demain, notre article intitulé : **Conseils aux grévistes !**

LE SECOND TIRAGE

de notre Tombola

Le nouveau tirage, pour l'attribution des lots non réclamés, a eu lieu hier soir devant une nombreuse assistance. L'opération était présidée par le même bureau que la première fois.

Voici les numéros sortis et les lots gagnés par chacun d'eux :

Le N° **62851** gagne une montre à remontoir ;

Le N° **01800** gagne une montre à remontoir ;

Le N° **18802** gagne un abonnement de trois mois au *Réveil du Nord* où à l'*Egalité*.

Les détenteurs des numéros gagnants ont jusqu'à vendredi soir pour réclamer leur lot.

Passé ce délai, il sera procédé, s'il y a lieu, à un nouveau tirage.

TOURCOING

LA GRÈVE DE CHEZ MOTTE

Le ouvriers en grève 35 rattacheurs et 27 bacleurs de chez Motte frères, rue des Piats, n'ont pas obtenu encore l'augmentation de salaire qu'ils demandent. Ces patrons dont la filature ressemble plutôt à la plaisance qu'à une maison de travail, sont gens très entêtés, leur rapacité est a la hauteur de leur millions.

Ils refusent de donner une légère amélioration au sort de leurs ouvriers ? Un moment, on avait espéré, que pénétrés de bonnes intentions, Motte frères consentiraient à l'augmentation réclamée à bon droit, par les grévistes. Ils trouvent aujourd'hui que ces derniers ont tort de réclamer et de vouloir changer leur situation et pour le leur prouver, ils n'acceptent plus d'entrer en discussion avec eux.

Les revendications formulées par les rattacheurs et les bacleurs sont cependant simples et justes, pour ne pas dire naturelles. Comme nous le disions dans un de nos derniers numéros, ils ont des salaires hebdomadaires qui varient entre 20, 19, 18, 16 et 15 francs. Le *Journal de Roubaix*, qui veut paraître très bien renseigné, avait avancé que les grévistes les moins favorisés pouvaient se faire des semaines de 20 francs. Notre catholique confrère, prenait le prix pour un homme et confondait la filature avec les parties de la filature.

Dans les bâtiments 1 et 2, les travailleurs — qui font grève — ont un salaire qui varie entre 20 et 15 francs. Nous seuls par conséquent servions la vérité en donnant ces chiffres. D'autre part, il faut ajouter que si certains ont des salaires parfois élevés, c'est parce qu'ils possèdent des métiers avantageux. En définitive, les grévistes gagnent bien peu et nous leur donnons parfaitement raison de ne pas se laisser plus longtemps tondre la laine sur leur dos.

Il faut que cela finisse ! Est-ce que l'on croit bue les ouvriers vont travailler pour rien ? Si messieurs Motte trouvent que leurs ouvriers sont trop exigeants, que ne prennent-ils leur place à l'atelier ?

Nous croyons savoir que lundi prochain ces intraitables patrons seront appelés devant le juge de paix du 2e canton.

Courage, camarades !

ENCORE UNE GRÈVE

Encore une grève ! cette fois c'est chez M. Alfred et Eugène Vandenberghe, ploteurs, rue d'Anvers, 166, qu'elle éclate, 22 rattacheurs et 12 bacleurs ont hier matin vers 10 heures quitté le travail. Les réclamations qu'ils ont formulées à l'un des patrons domicilié à Tourcoing, M. Vandenberghe sont des plus justes.

Nous ne pouvons même pas comprendre comment il se fait que ce dernier ait refusé de les admettre et de satisfaire le désir légitime des ouvriers.

Que demandent-ils, d'ailleurs ? Qu'ils aient le droit, simplement, de contrôler, chaque fois, le travail qui leur est fourni. Ils ne désirent pas autre chose.

Ce droit n'est pas excessif. Quand vous allez chez un boucher et que vous demandez une livre de viande, on vous sert très vivement. Votre marchandise est pesée devant vos yeux. Il doit en être de même chez un patron.

On fournit telle quantité de matière brute à un ouvrier, il est logique qu'il sache le poids qui lui est livré.

Les grévistes bornent là leurs réclamations. Pourquoi donc le patron refuse-t-il de les admettrent ? Dans l'intérêt de la vérité, nous devons dire qu'il a bien promis de faire constater le poids une fois par hasard, Pourquoi pas toujours ? Cette promesse fait douter mal. Si monsieur Vandenberghe n'a rien à craindre, si le poids du travail fourni est en concordance avec le poids inscrit sur le livret pourquoi refuser aux travailleurs ce droit de contrôle ?

Que diriez-vous, Monsieur, si vos clients vous refusaient le droit de vérifier l'argent qu'ils font entrer dans votre caisse ? Vous protesteriez et vous auriez raison.

Admettez-donc la légitimité des protestations de vos ouvriers.

Violences légères. — Des contraventions ont été dressées contre les nommés D... Léonard, tisserand au Brun-Pain et V... Fortuné, tisserand rue des Champs.

Tous deux avaient exercé des violences sur la personne de Minjean Eugénie, femme Vandecastel.

Un patron qui casse les vitres. — Des agents étaient dans la nuit du vendredi au samedi attirés dans la rue Louis Letoir par un bruit qui ne leur sembla pas naturel. S'y étant dirigés ils constatèrent que trois carreaux de la devanture de M. Louis Viseur étaient brisés.

Les agents ne purent obtenir aucun renseignement. On suppose cependant que ses vitres ont été cassées par M. Viseur lui même.

Montre perdue. — Un employé de commerce, M. Remy Potier, a perdu une petite montre de dame en argent.

Cette montre a été perdue entre la rue du Sacré-Cœur, où il demeure, et la Marlière.

Les étudiants socialistes. — Le groupe les « Etudiants socialistes » se réunira aujourd'hui dimanche, chez Vandromme, rue du Haze, 12.

Une condamnation.— Dans son audience du 11 mai, le tribunal correctionel condamné le nommé Richard Lefebvre, de Tourcoing a trois mois et 1 jour de prison pour vol et rebellion.

Cheval et voiture renversés.— Un laitier du nom de Desrumeaux Henri, 21 ans domicilié, rue de la Croix Rouge, passait rue de la Verte Feuille.

Tout à coup les harnais de son cheval se brisèrent. Ce dernier eut peur et il s'emballa dans la direction de la place de l'Est. A cet endroit, le cheval et la voiture rencontrèrent un chariot de fermier. Le conducteur fut projeté par terre. Heureusement il ne se fit aucune blessure. Quant au cheval, il fut assez gravement blessé au poitrail et aux reims.

Jambons. — On boulera aujourd'hui des jambons chez M. E. Lepers, estaminet du Vert-Baudet, rue de Paris.

Combats de coqs. — Aujourd'hui dimanche aura lieu chez M. Bouche, au Brun Pain, un 2 de 3 pour 50 francs, paires de plaisir à 10 francs, tous poulets entre Dutot de Roubaix et Aloïse de Tourcoing.

— Lundi 13 mai, rendage au Coq Chantant contre Dugardin et Aloïse. Mise au parc à 6 h. 1|2 du soir.

A NOS LECTEURS

Adresser Lettres et Communications concernant le mouvement ouvrier, les groupes, les syndicats, les société diverses au citoyen **Charles VERECQUE**, rue Desurmont, 12.

Croix. — *Tentative de vol.*— M. Séhuin, commissaire de police, se livre en ce moment à une enquête au sujet d'un vol d'un livret de caisse d'épargne s'élevant à 1026 fr. 53.

D'après les renseignements déjà recueillis par ce magistrat, ce vol aurait été commis en juin 1893, lors du décès du père de la titulaire du livret.

Le coupable dont l'arrestation paraît imminente, n'a pu réussir dans sa tentative, grâce aux mesures prisés immédiatement par la Caisse d'épargne.

Wattrelos. — *Réunion du Conseil municipal.* — Le Conseil municipal de Wattrelos se réunira en session ordinaire, mardi 14 mai, à 7 h. 1|2 du soir, pour discuter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la sessien de mai 1895. Nomination d'un secrétaire. 2. Création d'une caisse de retraites pour les employés municipaux. — 3. Facteurs Indemnités. — 4 Musique municipale. Demande d'habillements. — 5 Indemnités de logement aux instituteurs. Proposition de M. L. Wattrelos. — 6. Propositions diverses — 7 Comptes de gestion du Maire et du Receveur municipal. — Ecole des filles du Touquet. Demande de crédit pour la création d'une bibliothèque.— 9. Demande de trousseau en faveur de la jeune aveugle Lepoutre Marie. — 10 Caisse des cantonniers. Demande de souscription.

12 Société de secours mutuels Saint-Vital. Demande d'augmention de subvention — 12. Vote de divers crédits annulés des exercices précédents. — 13. Tableau des offres pour expropriation. — 14. Débits de place. Réclamations de l'adjudicataire. — 15. Taxes militaires d'indigents. Demandes de dégrèvements. — 16. Construction de deux maisons d'habitation pour les instituteurs Lettre préfectorale. — 17. Nomination des répartiteurs pour 1896. — 18. Budget additionnel de 1895. — 19. Budget vicinal et budget primitif de 1896. — 20. Comptes de gestion et budgets des établissements charitables, etc.

UNE MORT DRAMATIQUE

à Leers

François Perseman, bérger chez M. Duthoit, cultivateur à Leers, allait, avant-hier, recevoir son compte chez son patron.

Dans la journée et la soirée, il fit de nombreuses stations dans divers estaminets et vers 10 heures, il se trouvait à l'estaminet Deconinck.

Il paraît, qu'ayant refusé de payer ses consommations, Perseman fut bousculé par le débitant et qu'il alla se heurter la tête sur le coin d'une table.

Toujours est-il que le lendemain mtain, des ouvriers trouvèrent Perseman étendu sans connaissance et ensanglanté, sur le chemin.

Tous les soins qui lui furent donnés pour le rappeler à la vie demeurèrent inutiles.

Une enquête est ouverte.

Lannoy. — *Voies de fait.*— Le nommé Hurtebise Joseph Henri, a porté plainte contre le nommé François Wannin qui pour une rancune d'atelier alla attendre Hurtebise à la sortie de son travail et le provoqua à se battre. Sur le refus de celui-ci, Wannin le terrassa et lui porta un coup de poing sur la tête d'où le sang coula abondamment.

Procès-verbal a été dressé à la charge de François Wannin.

Bondues. — *Lebel Alfred.* — Le dix mai, au soir, après l'heure de la retraite, le garde Marescaux, ayant aperçu de la lumière derrière les volets du café de l'Espérance, frappait à la porte et bientôt y entrait.

Trois personnes s'y trouvaient réunies. Aucune consommation n'était devant elles. Le garde dressa aussitôt procès-verbal contre deux de ces personnes, deux femmes : quant à la troisième, il ne s'en occupa pas.

On en connaîtra l'explication quand nous auront dit que la troisième personne est le fils d'un riche cordier de Bondues, surnommé le bel Alfred.

M. le garde n'a pas voulu se mettre mal avec le fils à papa. C'est pourquoi il ne lui a pas dressé procès-verbal.

On appelle cela égalité devant la loi.

ÉTATS-CIVILS

Roubaix. — *Naissances du 11 mai.* — Emilie Fanchamps, Grande-Rue, 168. — Arthur Delmart, Hôtel-Dieu — Charles Fruchart, rue de l'Epeule, cour Blasin, 10 — Maria Verneulen, rue Vallon, cour Chevalier, 7. — Jeanne Poupé, rue des Parvenus, 7 — Georges Vienne, rue Wytt, cour Tiberghien, 3. — Fernand Grumeaux, rue St-Louis, 1 — Céleste Lamboux, rue Basse-Masure, 10. — Juliette Desrriez, rue Rondelle, 34 — Marcel Petit, r. de Vvasquehal, 104 — Marthe Henderickx, r. Magenta, 7. — Marcel Dewaele, rue Blanchemaille, 38 — François Delombaerde, r. Mongtgolfier. — Julie Van Haute, boulevard Gambetta, 200.

Décès. — Edmond Dejaegor, 8 mois, rue de la Perche, cour Briet, 10. — Estelle Vanhecke 2 mois, rue de Lille, 72. — Estelle Couderc, 30 ans, rue Mongtgolfier, angle rue Maubeuge. — Victor Catteau, 37 ans, Hôtel-Dieu — Marie Heyman, 21 ans, Chemin Makellerie. — Jeanne Vardurin, 81 ans, rue Newton, cour Couteau, 20. — Florimond Belin, 82 ans, rue de Lannoy, 225.

Mariages. — Entre : Carlos Cocu, mouleur Jacquard, 43 ans, à Tourcoing et Flore Ladsous, femme de chambre, 32 ans, rue de Cassel, 58 — Théophile Vanspranghe, savonnier, 45 ans, rue des velocipèdes et Clémentine De Sutter, tisserande, 39 ans, rue des Arts, imp. Mozart. — Pierre Bruffaerts, dessinateur, 27 ans, rue Desaix, 27 et Maria Peu, piquritère, 27 ans, rue Malplaquet, cour Facon, 12. — Louis Ducar, apprêteur, 20 ans, rue Ma Campagne, 112 et Irma Delbart, retordeuse, 20 ans, rue des Longues Haies, 82. — Emile Dewitte, marchand de beurre, 22 ans, à Ingelmunster et Maria Friederichs, sans profession, 22 ans, r. St-André, 4.

Tourcoing. — *Naissances du 11 mai.* — Germaine Crombal, au Blanc-Seeau — J.-B. Desurmaux, Pont de Neuville,

Décès. — Antoinette Dumoulin, 73 ans, rue de Lille. — Henriette Lecoutre, 4 jours, rue Victor Hugo. — Louise Leruste, 25 ans, Hospice civil.

Mariages. — Alfred Dufourmant et Léonie Lejeune. — Alfred Boukaert et Henriette Lepers — Alfred Duchatel et Maria Lamourette — Louis Deboulonne et Maria Desmets. — L. Leblanc et Marie Decoutre. — J.-B. Sten et Hortense Vandoneve.

Le Gérant, Charles CAPY

Lille, Imprimerie de l'*Egalité*, 28, rue de Fives, 28.

---

en doutassions écoutait notre conversation, nous a-t-il interrompus en disant : « Villefort, remarquez que le roi n'a pas prononcé le nom de Noirtier, et au contraire a appuyé sur celui de Villefort, Villefort, a donc dit le roi, fera un bon chemin ; c'est un jeune homme déjà mûr, et qui est de mon monde. J'ai vu avec plaisir que le marquis et la marquise de Saint-Méran le prissent pour gendre, et je leur eusse conseillé cette alliance s'ils n'étaient venus les premiers me demander permission de la contracter. »

— Le roi a dit cela, comte ? s'écria Villefort ravi.

— Je vous rapporte ses propres paroles, et si le marquis veut être franc, il avouera que ce que je vous rapporte à cette heure s'accorde parfaitement avec ce que le roi lui a dit à lui-même quand il lui a parlé, il y a six mois, au projet de mariage entre sa fille et vous.

— C'est vrai, dit le marquis.

— Oh ! mais je lui devrai tout, à ce digne prince. Aussi que ne ferais-je pas pour le servir ?

— A la bonne heure, dit la marquise, voilà comme je vous aime : vienne un conspirateur dans ce moment, et il sera le bienvenu.

— Et moi, ma mère, dit Renée, je prie Dieu qu'il ne vous écoute point, et qu'il n'envoie à M. de Villefort que de petits voleurs, de faibles banqueroutiers et timides escrocs; moyennant cela, je dormirai tranquille.

— C'est comme si, dit en riant Villefort, vous souhaitiez au médecin des migraines, des rougeoles et des piqûres de guêpes, toutes choses qui ne compromettent que l'épiderme. Si vous voulez me voir procureur du roi, au contraire, souhaitez-moi de ces terribles maladies dont la cure fait honneur au médecin.

En ce moment, et comme si le hasard n'avait attendu que l'émission du souhait de Villefort pour que ce souhait fût exaucé, un valet de chambre entra et lui dit quelques mots à l'oreille. Villefort quitta alors la table en s'excusant, et revint quelques instants après, le visage ouvert et les lèvres souriantes.

Renée le regarda avec amour ; car, vu ainsi, avec ses yeux bleus, son teint mat et ses favoris noirs qui encadraient son visage, c'était véritablement un élégant et beau jeune homme ; aussi l'esprit tout entier de la jeune fille sembla-t-il suspendu à ses lèvres, en attendant qu'il expliquât la cause de sa disparition momentanée.

— Eh bien, dit Villefort, vous ambitionniez tout à l'heure, Mademoiselle, d'avoir pour mari un médecin, j'ai au moins avec les disciples d'Esculape (on parlait encore ainsi en 1815) cette ressemblance, que jamais l'heure présente n'est à moi, et qu'on me vient déranger même à côté de vous, même au repas de mes fiançailles.

Et pour quel cause vous dérange-t-on, Monsieur, demanda la belle jeune fille avec une légère inquiétude.

— Hélas ! pour un malade qui serait, s'il faut en croire ce que l'on m'a dit, à toute extrémité : cette fois c'est un cas grave, et la maladie frise l'échafaud.

— O mon Dieu ! s'écria Renée en pâlissant.

— En vérité, dit tout d'une voix l'assemblée.

— Il paraît qu'on vient tout simplement de découvrir un petit complot bonapartiste.

— Est-il possible ? dit la marquise.

— Voici la lettre de dénonciation.

Et Villefort lut :

« Monsieur le procureur du roi est prévenu, par un ami du trône et de la religion, que le nommé Edmond Dantès, second du navire *le Pharaon* arrivé ce matin de Smyrne, après avoir touché à Naples et à Porto-Ferrajo, a été chargé, par Murat, d'une lettre pour l'usurpateur, et par l'usurpateur, d'une lettre pour le comité bonapartiste de Paris.

« On aura la preuve de son crime en l'arrêtant; car on trouvera cette lettre ou sur lui, ou chez son père, ou dans sa cabine à bord du *Pharaon*. »

— Mais, dit Rénée, cette lettre, qui n'est qu'une lettre anonyme d'ailleurs, est adressée à M. le procureur du roi, et non à vous.

— Oui, mais le procureur du roi est absent; en son absence l'épitre est parvenue à son sécrétaire, qui avait mission d'ouvrir les lettres; il a donc ouvert celle-ci, m'a fait chercher, et, ne me trouvant pas, a donné des ordres pour l'arrestation.

— Ainsi, le coupable est arrêté, dit la marquise.

— C'est-à-dire l'accusé, reprit Renée.

— Oui, Madame, dit Villefort, et, comme j'avais l'honneur de le dire tout à l'heure à mademoiselle Renée, si l'on trouve la lettre en question, le malade est bien malade.

— Et où est ce malheureux ? demanda Renée.

— Il est chez moi.

— Allez, mon ami, dit le marquis, ne manquez pas à vos devoirs pour demeurer avec nous, quand le service du roi vous attend ailleurs ; allez donc où le service du roi vous attend.

— O monsieur de Villefort, dit Renée en joignant les mains, soyez indulgent, c'est le jour de vos fiançailles.

Villefort fit le tour de la table, et, s'approchant de la chaise de la jeune fille, sur le dossier de laquelle il s'adossa :

— Pour vous épargner une inquiétude, dit-il, je ferai tout ce que je pourrai, chère Renée ; mais, si les indices sont sûrs, si l'accusation est vraie, il faudra bien couper cette mauvaise herbe bonapartiste.

Renée frissonna à ce mot *couper*, car l'herbe qu'il s'agissait de couper avait une tête.

— Bah ! bah ! dit la marquise, n'écoutez pas cette petite fille, Villefort, elle s'y fera.

Et la marquise tendit à Villefort une main sèche qu'il baisa tout en regardant Renée et en lui disant des yeux :

— C'est votre main que je baise ou du moins que je voudrais baiser en ce moment.

— Tristes auspices ! murmura Renée.

— En vérité, Mademoiselle, dit la marquise, vous êtes d'un enfantillage désespérant : je vous demande un peu ce que le destin de l'Etat peut avoir à faire avec vos fantaisies de sentiment et vos sensibleries de cœur.

— Oh ! ma mère ! murmura Renée.

— Grâce pour la mauvaise royaliste, madame la marquise, dit de Villefort, je vous promets de faire mon métier de substitut de procureur du roi en conscience, c'est-à-dire d'être horriblement sévère.

Mais, en même temps que le magistrat adressait ces paroles à la marquise, le fiancé jetait à la dérobée un regard à sa fiancée, et ce regard disait :

— Soyez tranquille, Renée : en faveur de votre amour je serai indulgent.

Renée répondit à ce regard par son plus doux sourire, et Villefort sortit avec le paradis dans le cœur.

VII

L'INTERROGATOIRE

A peine de Villefort fut-il hors de la salle à manger qu'il quitta son masque joyeux pour prendre l'air grave d'un homme appelé à cette suprême fonction de prononcer sur la vie de son semblable. Or, malgré la mobilité de sa physionomie, mobilité que le substitut avait, comme doit faire un habile acteur, plus d'une fois étudiée devant sa glace, ce fut cette fois un travail pour lui que de froncer son sourcil et d'assombrir ses traits. En effet, à part cette ligne politique, suivie par son père, et qui pouvait, s'il ne s'en éloignait complètement, faire dévier son avenir. Gérard de Villefort était en ce moment aussi heureux qu'il est donné à un homme de le devenir : déjà riche par lui-même, il occupait à vingt-sept ans une place élevée dans la magistrature, il épousait une jeune et belle personne qu'il aimait, non pas passionnément, mais avec raison, comme un substitut du procureur du roi peut aimer, en outre sa beauté, qui était remarquable mademoiselle de Saint-Méran, sa fiancée, appartenait à une des familles les mieux en cour de l'époque ; et outre l'influence de son père et de sa mère, qui n'ayant point d'autre enfant, pouvait la conserver toute entière à leur gendre, elle apportait encore à son mari une dot de cinquante mille écus, qui, grâce aux espérances, ce mot atroce inventé par les entremetteurs de mariage, pouvait s'augmenter un jour d'un héritage d'un demi-million, tous ces éléments réunis composaient donc pour Villefort un total de félicité éblouissant, à ce point qu'il lui semblait voir des taches au soleil, quand il y avait longtemps regardé sa vie intérieure avec la vue de l'âme.

A suivre.